BILAN ANNUEL D'ACTIVITE
ASSAINISSEMENT COLLECTIF

2021

Siège Social : 2, route de la Garonne
33210 TOULENNE
☏ 05 56 63 37 95-
Mail : contact@siaflt.fr

Sommaire

Chapitre 1er : ASSAINISSEMENT COLLECTIF

1. Fonctionnement et Production ..... p 3
2. Le réseau ..... p 5
3. Qualité de l'effluent traité ..... p 9
4. Moyens humains et matériel ..... p 9
5. Le prix de l'assainissement ..... p 10
6. Compte administratif ..... p 13

Chapitre 2 : PROJETS DU SYNDICAT

1. Assainissement collectif ..... p 14

ANNEXES

Annexe 1 : Synoptique STEP ..... p 16
Annexe 2 : Bilan dépotage des matières de vidange ..... p 17
Annexe 3 : Réseaux et localisations des stations de refoulement..... p 18
Annexe 4 : Résultats 2021 des analyses des effluents ..... p 19
Annexe 5 : Evolution de la charge polluante entrante 2021 ..... p 20

Chapitre 1 : L'ASSAINISSEMENT COLLECITF

Les indicateurs techniques

1. FONCTIONNEMENT ET PRODUCTION STEP

1.1 DESCRIPTION ET FONCTIONNEMENT DES OUVRAGES

La station d'épuration

La station d'épuration reçoit les eaux usées du réseau de collecte public d'assainissement, soit un volume moyen journalier de 3 000 m^3 pour l'année 2021. La capacité de traitement est à 30 000 Equivalent Habitant (1 Equivalent Habitant (ou E.H.) étant l'unité de charge polluante correspondant à la pollution produite par jour et par habitant).

Le traitement est biologique par boues activées de faible charge, encore appelé « par aération prolongée ».

Le fonctionnement

Les eaux usées composées d'eaux ménagères (eaux de cuisine, de douches, baignoires, lavabos et éviers, de lessive, contenant des graisses, savons, détergents et déchets divers), et d'eaux vannes (eaux des lieux d'aisance contenant les matières fécales et les urines) passent par plusieurs phases de nettoyage avant d'être rejetées dans le milieu naturel :

1. **Le dégrilleur** : équivalent d'un tamis qui les débarrasse des matières grossières et inertes (chiffons, morceaux de bois, plastiques,…). Ces déchets sont compactés, puis ensachés et envoyés dans une usine d'incinération, le tonnage annuel est de 6.82 tonnes.

2. **Le dessableur et le dégraisseur** : cuve béton à fond conique dans laquelle les matières lourdes (principalement du sable) se déposent. Les matières légères (huiles et graisses) remontent en surface grâce à une insufflation d'air à l'intérieur de cet ouvrage.

   Les matières lourdes sont dirigées dans le local des produits de curage de réseaux (PCR) où elles sont lavées, puis séparées de l'eau et stockées dans un conteneur qui sera enlevé par la société Suez. Après des analyses complémentaires, le sable issu de cette production peut être stocké par le Syndicat, afin de s'en servir pour les travaux.

   Les matières légères sont raclées, récupérées et envoyées par pompage dans une fosse (le biolix : traitement des graisses) où elles subissent un traitement biologique aérobie. A l'issue de ce traitement, elles prennent le chemin du bassin d'aération.

3. **Le bassin d'aération** : dans ce bassin de 5000 m^3 sont créées, par l'intermédiaire de fines bulles (raquette d'air pulsé en fond de bassin), les conditions favorables pour le développement des micro-organismes. Une majeure partie de la pollution carbonée et azotée est digérée par ces êtres vivants microscopiques (bactéries) et transformée en boues.

4. **Le clarificateur** : ce bassin d'une capacité de 3000 m^3 sert à la séparation des eaux traitées et des boues qui se déposent au fond du bassin. Elles sont raclées et dirigées vers les centrifugeuses pour y être séchées. L'eau, débarrassée de ses impuretés, est rejetée dans le milieu naturel : la Garonne.

(Annexe 1 : plan synoptique de la STEP LANGON 2)

La valorisation des boues déshydratées

En 2021, 1 590 tonnes (1450 tonnes de boues séchées en 2020) ont été produites. Il a été utilisé 10 tonnes de polymère pour la déshydratation.

Ces boues déshydratées sont enlevées par la société Suez et transportées sur son site de Martillac afin d'être valorisées. Elles sont mélangées à du déchet vert pour faire du compost normé.

Les boues font l'objet d'un suivi analytique régulier dont les résultats montrent la conformité aux prescriptions de la réglementation pour une valorisation en compost normé, de ce fait le syndicat se libère de sa responsabilité en tant que propriétaire du " déchet " par le fait que le compost normé est un produit.

Le local de dépotage

La station d'épuration est équipée d'un local de dépotage de matières de vidange, de graisses, de boues externes (stations d'épuration) et d'un local de produits de curage réseaux (PCR).

Durant l'année 2021,

- **0 m^3** de matières de vidange (258 m3 en 2021) ont été dépotés. La déposante est à l'arrêt depuis fin 2019 et en attente d'étude technique et financière pour sa réhabilitation.
- **338.48 tonnes (en 2019 425.3 m3)** de PCR engendrant un refus de dégrillage PCR de 18.98 tonnes.
- Pas d'apport de graisses à ce jour car les graisses issues des assainissements individuels sont souvent mélangées avec les matières de vidange, et les graisses provenant des stations d'épuration sont de mauvaise qualité (présence de filasses et de matières grossières).

1.2. PRODUCTION DE LA STATION EN 2021

	2020	2021
Volumes traités	1 157 561	1 094 896
Volumes facturés	1 009 235	1 002 394
SIA Fargues Langon Toulenne	619 511	603 781
SIA ST Macaire	211 492	221 496 *
SIAEP Castets	94 087	96 754
Régie de Preignac	84 145	80 175

Les volumes traités ont été relevés sur les débitmètres d'entrée. La différence entre les volumes traités et les volumes facturés s'expliquent, par le décalage de période entre les volumes facturés

et volumes traités, par des eaux parasites transitant dans le réseau d'assainissement (eaux pluviales et eaux claires) mais aussi par des consommations non facturées.

2. LE RESEAU

2.1. CARACTERISTIQUES

Le réseau achemine les eaux usées gravitairement et par refoulement vers la station d'épuration pour leur traitement.

La longueur des canalisations du réseau est de **91,50 kilomètres**.

L'investissement dans un GPS a permis au syndicat d'effectuer les relevés topographiques dès lors que des travaux de raccordement ou de modification de réseaux ont été faits. Cela permet de mettre à jour le réseau d'assainissement très rapidement dès la fin des travaux et améliore la connaissance du réseau (notamment pour l'envoi de plans pour les entreprises extérieures effectuant des travaux sur les 3 communes concernées).

Un diagnostic réseau a débuté en décembre 2015, la majorité des regards d'assainissement ont été ouverts pour vérifier leur état et les géolocaliser, permettant d'améliorer la précision des plans du réseau d'assainissement. La mise à jour de la précision du réseau principal d'assainissement sur les 3 communes s'est terminée en 2017, le travail consiste maintenant à intégrer l'ensemble des branchements sur le réseau principal.

24 stations de refoulement permettent l'acheminement des eaux usées vers la station d'épuration.

Pour faire face à l'entretien d'un tel réseau et des postes de relevage, le Syndicat effectue la maintenance et le dépannage en régie depuis 1999, et s'est doté pour ce faire d'un camion hydrocureur.

La station d'épuration de Langon reçoit également les eaux usées des communes de St Pierre de Mons, St Macaire, Verdelais, St-Maixant et le Bas.
Depuis juin 2007, le Syndicat prend en charge les effluents en provenance du réseau séparatif des communes de Mazères, Roaillan et St Pardon de Conques raccordées au réseau de St Pierre de Mons.
Depuis septembre 2020, la station d'épuration du SIAFLT reçoit également les effluents de la commune de Preignac dont le réseau est raccordé au poste de Garonne.

Il existe sur notre système de collecte 3 déversoirs d'orage :

- DO Fabre > 600 kg DBO5 milieu récepteur Garonne avec estimation du débit passant et de la pollution rejetée faite par rapport à l'analyse d'autosurveillance la plus proche du jour de déversement STEP et proportionnalité au volume amené par le poste de Fabre. En effet, la STEP reçoit 3 arrivées distinctes équipées de 3 débitmètres électromagnétiques. La première est raccordée sur le réseau provenant du poste de Garonne, la seconde sur celui provenant de St Macaire et la troisième sur celui provenant du poste de Fabre.

- DO des quais < 600 Kg DBO5 milieu récepteur Garonne

- DO de Bazas (provisoire) < 600 Kg DBO5 milieu récepteur Brion une surveillance est réalisée 2 fois par an en amont et en aval de ce déversoir.

2.2 LONGUEUR DES CANALISATIONS PAR COMMUNE

Longueur du réseau par commune au 31/12/2021

Communes	Nombre de mètres linéaires		Nombre de postes de refoulement
	GRAVITAIRE	REFOULEMENT	
Fargues	16 124	2 285	5
Langon	46 684	3 802	12
Toulenne	17 542	5908	7

2.3 LOCALISATION DES POSTES DE REFOULEMENT PAR COMMUNE

Le réseau d'assainissement compte 24 postes de refoulement répartis dans les 3 communes du Syndicat comme suit :

7 à TOULENNE :

Route de la Garonne.... 1
Rougemont..... 2
Chai neuf..... 3
Les Peupliers 4
les Videaux..... 5
Jean Blanc 6
Terrain de Sève..... 7

5 à FARGUES :

Lieu dit Sartre..... 8
Lieu dit Rousseau 8bis
Lieu dit La Vieille Tuilière ... 8ter
Route des Claveries..... 9
Bernicat..... 10

12 à LANGON :

La Merlère 11
Gacian..... 12
Rue Thiers..... 13
route de Roaillan..... 14
Sauzet..... 14bis
Hôpital..... 15
Route de Bazas..... 16
Rue du Baron..... 17
Pont de Grusson 18
Les Quais..... 19
rue Fabre 20

Sur ces 24 postes, 18 sont équipés d'un système de télésurveillance.

Annexe 3 : plan du réseau de collecte des eaux usées et de localisation des stations.

8 postes sont équipés d'autosurveillance de type Sofrel permettant de détecter les disfonctionnements en temps réel et de réduire les délais d'intervention. 12 autres postes sont équipés de téléalarme avec contrôle niveau et transmission des défauts sur le portable de permanence.
Afin d'améliorer le fonctionnement du système de collecte, le SIA de FLT s'est équipé d'un « tableau de bord » informatisé permettant de centraliser les informations provenant des postes équipés de télésurveillance. Cet équipement permet d'ajuster la gestion du fonctionnement des postes en fonction des débits et de relever les anomalies (volume de marnage, nombre de démarrages, etc …) L'objectif est d'équiper tous les postes de relevage de systèmes de télésurveillance. A long terme, les DO pourront également être raccordés à cette interface.

L'entretien des postes est fait régulièrement avec des cadences variables :

- 1 fois par mois pour les postes sensibles (Bazas, Sèves, Sauzet),
- 1 fois tous les 2 mois (Rougemont, Chai neuf, les videaux, la tuilière, les claveries, la merlère 1, Thiers),
- 1 à 4 fois dans l'année (Baron, Grusson, les quais, Fabre, Garonne, les peupliers, Sartre, Rousseau, les Claveries, Gacian, la merlère 2, Roaillan, hopital)

Il a été réalisé 88 nettoyages pour l'année 2021 sur les 24 postes de relevage.

2.4 BRANCHEMENTS ET RACCORDEMENTS REALISES EN 2021

24 branchements ont été réalisés par nos équipes de chantier (19 nouveaux branchements et 5 réparations).

141 PFAC (participation au financement de l'assainissement collectif), ont été facturées et 28 travaux de raccordement ont été réalisés.

Ces 141 redevances facturées correspondent à la facturation de
- 138 PFAC pour habitations neuves ou multiples ;
- 3 bâtiments anciens.

La PFAC maison neuve s'élève depuis le 1er janvier 2019 à 2 000 € non soumis à la TVA et pour un logement ancien à 627,30 € HT avec une TVA à 10%.

2.5 CONTROLES DE CONFORMITE REALISES EN 2021

Depuis le 1er janvier 2018, le syndicat a rendu obligatoire le contrôle des raccordements lors d'une vente. Ce contrôle est réalisé à l'aide de tests à la fumée, mais également avec de la fluorescéine pour le contrôle des parties privées.
257 contrôles de raccordement ont été effectués sur l'année 2021 dont 63 défavorables.
Les contrôles défavorables ont pour causes :

- 29 pour rejet d'eaux pluviales dans le réseau d'assainissement ;

- 12 avec une filière ANC (fosse septique toujours en fonction rejet puisard rejet dans filière ANC) ;
- 5 défauts d'étanchéité infiltration dans le sol ;
- 16 défauts rejet eaux usées dans réseau pluvial.

2.6 TRAVAUX REALISES SUR LE SYSTEME DE COLLECTE

Durant l'année 2021, les travaux réalisés sur le système de collecte sont les suivants :

- 2 Extension du réseau chemin Duleau (lotissement derrière Leclerc sport), Fonçage sous l'autoroute puis continuité avec l'extension du petit Boutoc
- 7 réfections de réseau ont été effectuées suite à des casses ou dysfonctionnement : route de villandraut entreprise pépin avec 4 branchements, : rue Lafargue : (Quais) régie et chemisage, Cours du 14 juillet : régie et une partie chemisage, rue du gaz : chemisage, lieu dit Dargette : régie, Boulevard Salvador Allende (régie chemisage), réseau Cours de Verdun remplacement de plaques.
- 19 créations de branchements ont été réalisées par les équipes
- 5 réparations de branchements ont été effectuées
- 5 réparations ponctuels branchements, regard, réseau,
- Des investissements ont été réalisés afin de compléter le diagnostique permanent par la mise en place d'un logiciel de télésurveillance réseau pour le diagnostique permanent biotrade eperf à faire évoluer avec la mise en place de nouveaux appareils + équipements supplémentaires de 2 stations en sofrel, un sonde de niveau radar, un débitmètre et le remplacement du matériel de surveillance des réseaux et création de rapport afin d'avoir une meilleure connaissance du réseau.

2.7 REDEVANCE

Le nombre total d'abonnés facturés au 31/12/21, est de 6 700 soit :

- 637 abonnés pour Fargues
- 4 711 abonnés pour Langon
- 1 352 abonnés pour Toulenne

Le nombre d'abonnés pour le syndicat de Castets est de 1 171, pour la région de St Macaire 2 461 et de 917 pour la commune de Preignac.

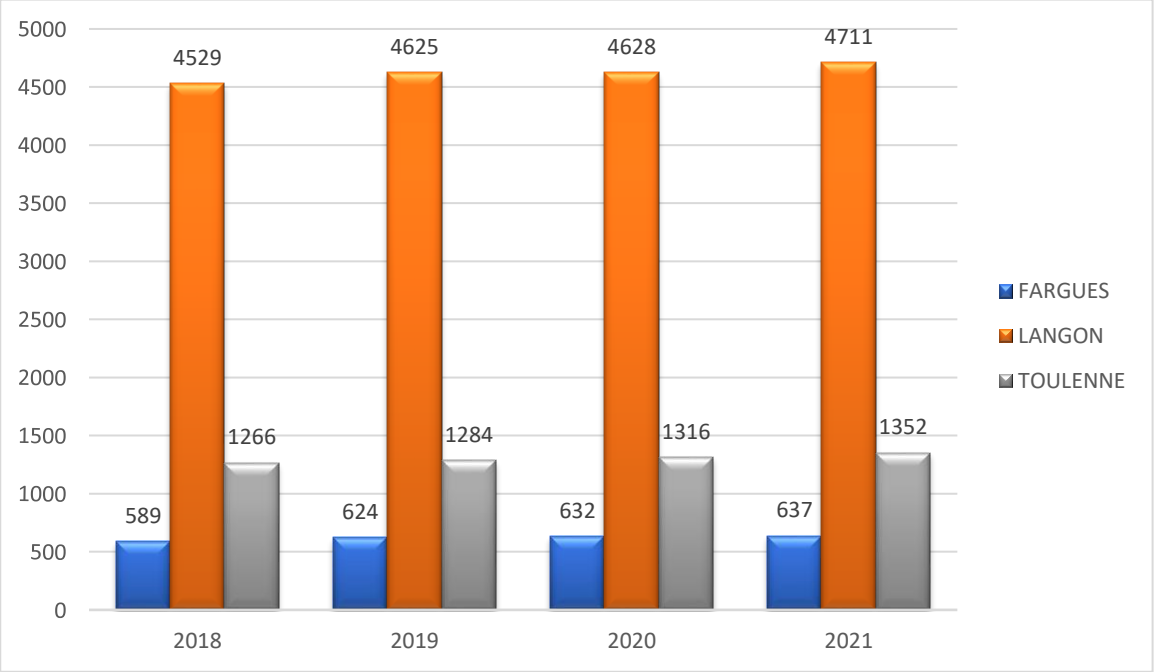

2.8 INTERVENTIONS DE L'HYDROCUREUR

L'hydrocureur a effectué 116 interventions (en 2020 : 58 interventions), soit 99 sur Langon, 4sur Fargues, 13 sur Toulenne pour effectuer en grande majorité des débouchages chez les abonnés plus divers travaux d'entretien des stations de relevage, de la STEP et des réseaux.

3. QUALITE DE L'EFFLUENT TRAITE

Les analyses réglementaires ont été réalisées au cours de l'année 2021 dont :

- 24 mesures DBO5,
- 52 mesures DCO et MES,
- 12 mesures des nutriments (NO2, NO3, NH4, PT),

Résultats : bilan annuel annexe 4.

4. MOYENS HUMAINS ET MATERIELS

4.1 ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2021

Secteur administratif :

- 1 adjoint administratif principal de 2ème classe titulaire, responsable du Service Administratif, ayant pour mission la comptabilité et le budget du Syndicat, la gestion et le bon fonctionnement des services, la gestion des ressources humaines et des carrières.
- 1 adjoint administratif territorial titulaire, chargée de l'accueil téléphonique et physique, de la réception des fournisseurs, de la facturation de la redevance assainissement.
- 1 adjoint administratif territorial stagiaire, chargée de l'accueil téléphonique et physique, de la réception des fournisseurs.

Secteur technique :

- 1 ingénieur principal
- 2 techniciens
- 2 agents de maîtrise principal
- 1 agent de maîtrise

- 3 adjoints techniques territoriaux + 2 contractuels.
- 1 apprenti

Répartis dans les services suivants :

→ 1 agent Responsable du Service Technique, de la maintenance de la flotte automobile, de la mécanique et de la gestion du personnel technique
→ 6 agents polyvalents chargés des travaux, de la surveillance des postes de refoulement et des branchements au réseau public de collecte des eaux usées,
→ 1 agent chargé de la gestion et de l'exploitation de la station d'épuration et des marchés publics,
→ 1 agent en charge du SIG, des travaux et du suivi administratif
→ 3 agents chargés de la maintenance, de l'entretien et de l'électricité sur la station d'épuration.

4.2 VEHICULES ET ENGINS DE CHANTIERS

- 1 véhicule Renault Kangoo,
- 1 véhicule Peugeot Partner,
- 1 véhicule Jumpy
- 3 fourgons : Master,
- 2 camions plateaux IVECO 3,5T et 7T
- 1 camion hydrocureur
- 1 mini pelle + remorque porte engin,
- 1 manitou,
- 1 tracteur tondeuse,
- 1 compresseur.
- 1 porteur 6X4
- 1 pelle à pneus 15 tonnes

Les indicateurs financiers

5. LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT

5.1 MODE DE FACTURATION

La facturation annuelle comprend une part fixe et une part variable correspondant au nombre de m3 d'eau potable facturés

Les abonnés reçoivent 2 factures par an calculées de la façon suivante :

→ Une facture émise en Juin comprenant les 6 premiers mois d'abonnement et une provision de 40 % de consommation basée sur la consommation de l'année précédente,

→ Une facture émise en DECEMBRE comprenant les 6 derniers mois d'abonnement et le solde de consommation.

5.2 MODE DE PAIEMENT

Afin de répondre à une demande croissante des abonnés, le comité syndical a ouvert en 2009 la possibilité du prélèvement automatique des factures d'assainissement.

Il a opté pour un prélèvement mensuel dont la 1ère échéance est au mois de mars allant jusqu'à décembre et enfin le solde en février de l'année suivante. Ce dernier prélèvement est calculé d'après la consommation réelle de l'année transmise par le Service de l'Eau dont l'abonné dépend. Il donne lieu à un ajustement ou à un remboursement du trop-perçu s'il y a lieu.

En 2021 au 31 décembre, **2039** abonnés (1551 en 2020) ont opté pour le prélèvement mensuel.

5.3 TARIFS DE L'ASSAINISSEMENT

La nouvelle réglementation en matière d'assainissement collectif impose de respecter le seuil de 30 % maximum de la partie fixe par rapport à la facture globale. Cette disposition est appliquée au SIA depuis 2012.

Les tarifs de la redevance tiennent compte de 2 catégories de tarifs :

Tarif de la part fixe.
Tarif de la consommation.

→ **Tarif de la partie fixe** (commun aux 2 catégories) :

MONTANT H.T.	T.V.A. 10%	MONTANT T.T.C
68,18 €	6,82 €	75,00 €

→ **Tarifs de la consommation** :

La consommation est répartie selon des tranches :

- Tranche 1 : de 0 à 40 m^3
- Tranche 2 : de 41 à 150 m^3
- Tranche 3 : au-delà de 150 m^3

Tarifs 2021 HT

Part fixe :	68,18 €
Part variable :	
Tranche 1 de 0 à 40 m3 :	1,09 €
Tranche 2 de 41 à 150 m3 :	1,42 €
Tranche 3 plus de 150 m3 :	2,29 €

Exemples de factures 2021 pour 40, 120 et 200 m3

Volumes en m3	40	120	200
Facture HT	111,78	225,38	382,48
Redevance AEAG (*)	10,00	30,00	50
TVA	12,18	25,54	43,25
Facture TTC	133,96	280,92	475,73

.

Evolution des tarifs du m3

	2017	2018	2019	2020	2021
Prix du m3 HT	1,59	1,73	1,77	1,81	1,88
Redevance AEAG (*)	0,245	0,25	0,25	0,25	0,25
TVA	10%	10%	10%	10%	10%
Prix du m3 TTC	2,02	2,17	2,22	2,27	2,34

(*) *AEAG : Agence de l'Eau Adour Garonne*

→ Tarif de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte :

La redevance pour modernisation des réseaux de collecte est reversée en totalité à l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Au 1er janvier 2021, cette redevance est de 0,25 € par m^3 (idem en 2020) et est assujettie à la T.V.A. à 10%.

5.4 DISPOSITIF DE FACTURATION EN FAVEUR DES ABONNES DES COMMUNES DU SIA DE FLT

Tout abonné habitant sur le territoire des communes du Syndicat et dont l'immeuble est desservi par un réseau d'assainissement autre que celui du Syndicat est facturé au même tarif que tous les abonnés du SIA. C'est le Syndicat qui prend à sa charge le règlement de la redevance selon les tarifs appliqués par l'exploitant du réseau.

6. COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Délibération du 18 mars 2021.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

n° DEL2021MAR08

Nombre de membres en exercice	:	9
Nombre de membres présents	:	8
Nombre de suffrages exprimés	:	8
VOTE — Pour	:	8
Contre	:	0
Abstention	:	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL SYNDICAL

DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT

DATE DE LA CONVOCATION : **12 MARS 2021**

SÉANCE DU : **18 MARS 2021**

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : **COMPTE ADMINISTRATIF 2020.**

Présents : Mrs LAMARQUE- POUJARDIEU- MERINO- BOUCAU- DUBOS- LECOURT
Mmes MONCOT- WILBOIS
Excusé : M. DUGACHARD

Secrétaire de séance : Mme Anne Marie MONCOT

L'an deux mille vingt et un, le **dix-huit mars à dix-huit heures trente**, le Conseil Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni en **séance** au nombre prescrit par la loi, , dans le lieu habituel des séances, sous la vice-présidence de **Mr Patrick POUJARDIEU**

****

Le Comité Syndical, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Réalisations de l'exercice	2 302 252,16	2 561 037,68	1 121 144,46	828 160,66	3 423 396,62	3 389 198,34
Résultats de l'exercice		258 785,52	292 983,80		292 983,80	258 785,52
Résultats reportés exercice N-1		1 086 636,66		209 228,48		1 295 865,14
TOTAL(réalisations+reports)	**2 302 252,16**	**3 647 674,34**	**1 121 144,46**	**1 037 389,14**	**3 423 396,62**	**4 685 063,48**
Solde d'exécution		**1 345 422,18**	83 755,32			**1 261 666,86**
Restes à réaliser			138 700,75		138 700,75	
TOTAUX CUMULES		**1 345 422,18**	**222 456,07**	**-**	**138 700,75**	**1 261 666,86**
RESULTATS DEFINITIFS		**1 345 422,18**	222 456,07			**1 122 966,11**

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
5. Au registre des délibérations sont les signatures.
6. Pour expédition conforme,

Le Vice-Président, Patrick POUJARDIEU

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE FARGUES LANGON - TOULENNE
2, rte de la Garonne - 33210 TOULENNE
☎ : 05 56 63 37 95 - Fax : 05 56 63 94 02

CHapitre 2 : PROJETS DU SYNDICAT 2021

I- ASSAINISSEMENT COLLECTIF

PREVISIONS TRAVAUX SUR RESEAUX

Des travaux d'extension ou de réhabilitation du réseau sont prévus :
- chemisage rond-point de la gare
- chemisage et réhabilitation rue Ormeaux
- Chemisage et réhabilitation route de Villandraut
- Lancement de l'appel d'offre de la restructuration et début des travaux fin d'année 2022
- Diagnostique permanent poursuite de l'équipement sur l'ensemble des bassins versants
- Remplacement du surpresseur

LES ANNEXES

Annexe 1 : plan synoptique de la STEP LANGON 2 – 30 000 E.H.
Annexe 2 : Réseaux et localisations des stations de refoulement
Annexe 3 : Résultats 2021 des analyses des effluents
Annexe 4 : Evolution de la charge polluante entrante 2021

ANNEXE 1

SYNOPTIQUE PLAN DE LA STATION D'EPURATION LANGON 2

30 000 E.H.

PLAN SYNOPTIQUE DE LA STATION D'EPURATION DE LANGON 2 -
30 000 Eq/hbts

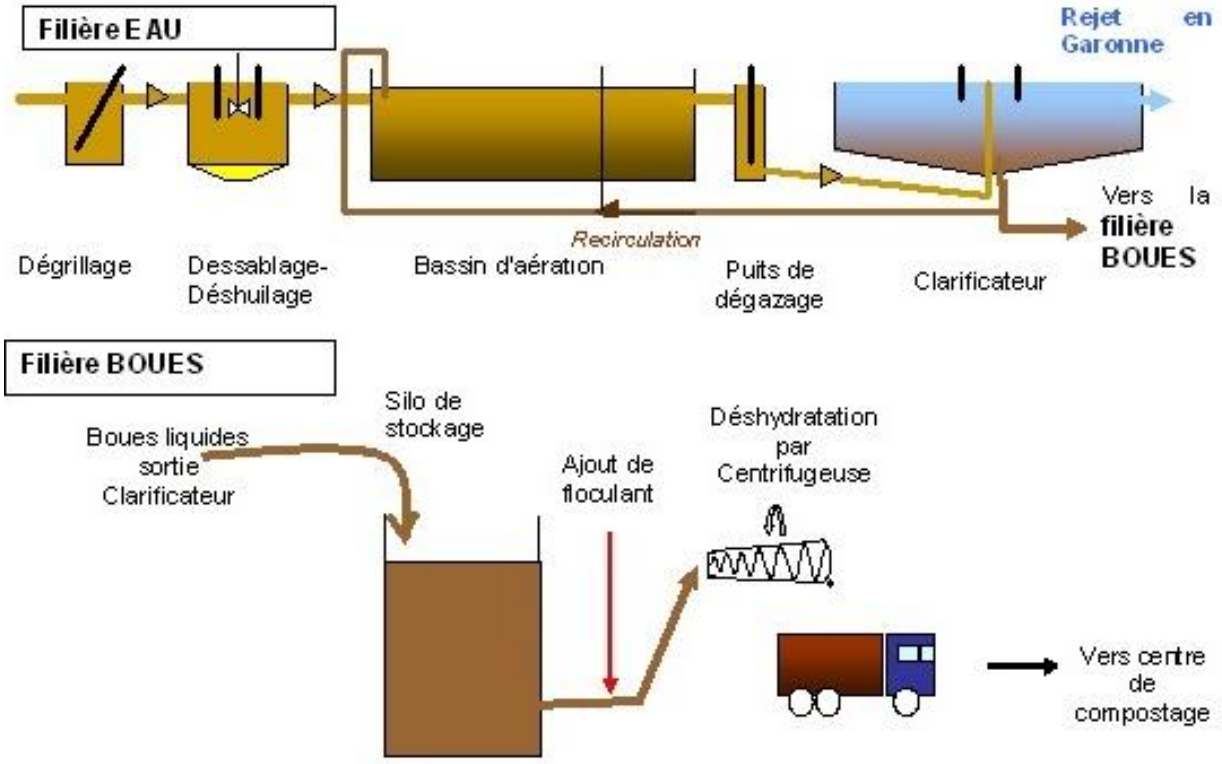

ANNEXE 2

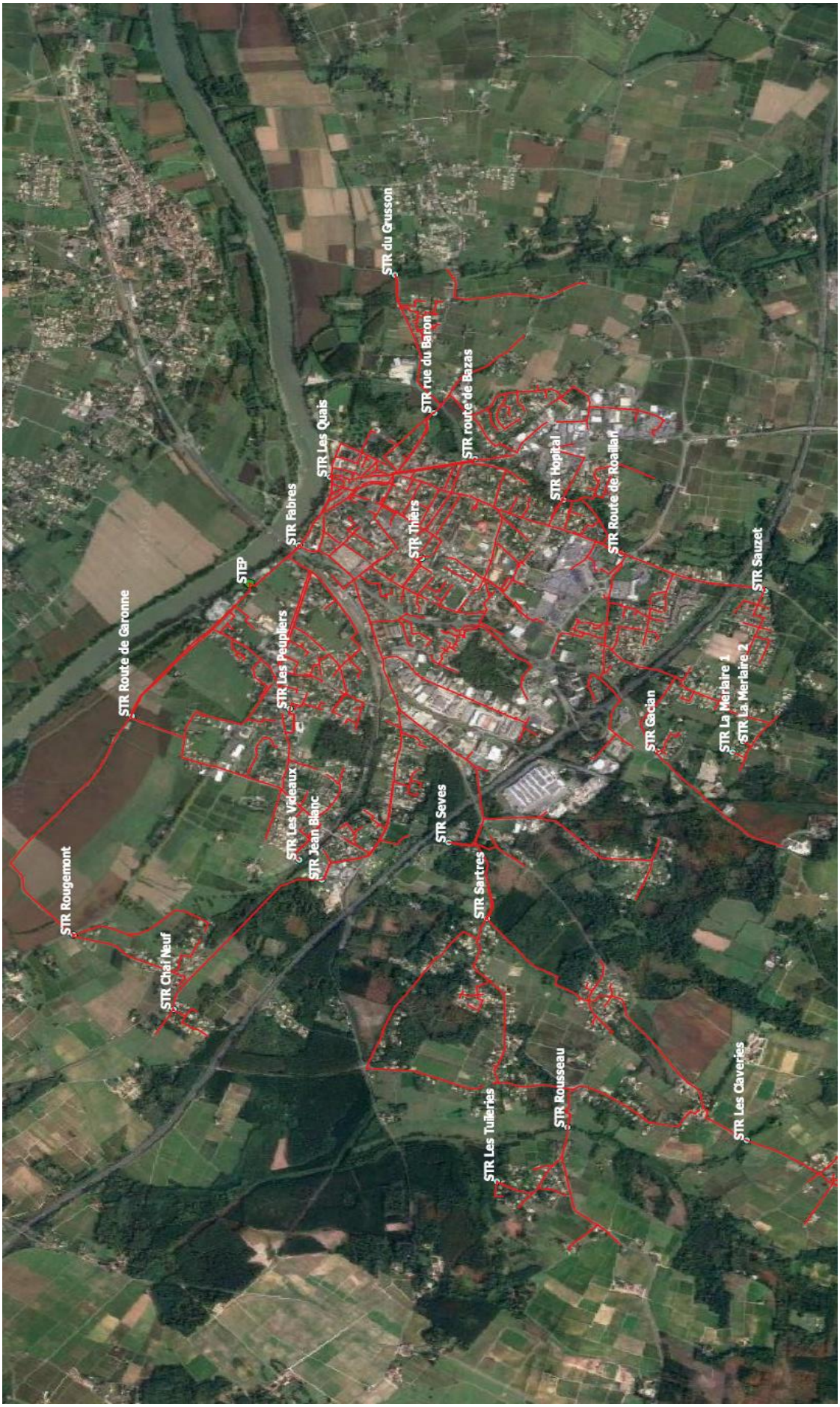
STR Rougemont
STR Chai Neuf
STR Route de Garonne
STEP
STR Les Peupliers
STR Les Videaux
STR Jean Blanc
STR Fabres
STR Les Quais
STR Seves
STR Sartres
STR Thiers
STR Les Tuileries
STR Rousseau
STR du Grusson
STR rue du Baron
STR route de Bazas
STR Hopital
STR Route de Roaillan
STR Cadan
STR La Meraire 1
STR La Meraire 2
STR Sauzet
STR Les Claveries

ANNEXE 3

RESULTATS ANALYSES STATION D'EPURATION 2021 (mg/l)

	Volume sortie m^3/jr	MES		DBO_5		DCO		NGL		Pt	
		entrée	sortie	entrée	sortie	entrée	sortie	entrée	sortie	entrée	sortie
janvier	3969	330	2	310	3	696	30	69	10	9	2
février	2842	300	4	230	3	593	32	67	2	8	1
mars	3060	390	2	330	3	772	30	82	9	10	5
avril	2961	460	6	300	6	817	33	94	7	12	4
mai	3265	400	2	400	8	805	38	99	7	12	2
juin	3252	480	2	340	9	884	30	91	5	12	4
juillet	2860	340	8	220	3	653	30	88	5	9	2
août	2552	530	2	250	3	895	30	98	4	14	7
septembre	2727	400	2	230	3	759	30	90	5	11	5
octobre	2628	430	5	290	3	727	30	89	5	11	3
novembre	2714	300	2	200	3	665	36	76	9	9	5
décembre	3140	220	7	120	3	414	35	56	9	8	3
moyenne	*3 000*	*382*	*4*	*268*	*4*	*723*	*32*	*83*	*6*	*10*	*3*
rendement		**99,04%**		**98,45%**		**95,58%**		**92,37%**		**70,25%**	

ANNEXE 4

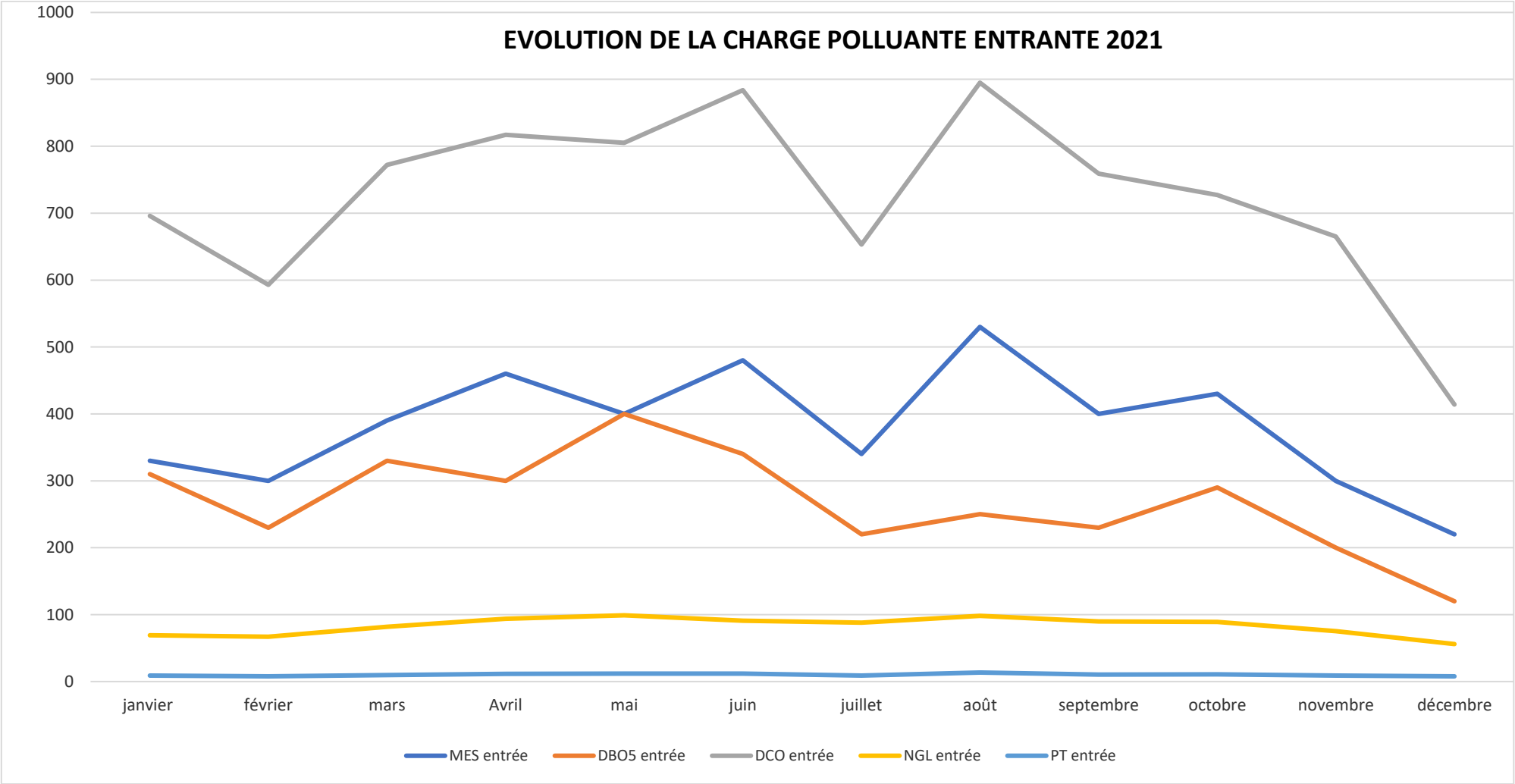
EVOLUTION DE LA CHARGE POLLUANTE ENTRANTE 2021
1000
900
800
700
600
500
400
300
200
100
0
janvier
février
mars
Avril
mai
juin
juillet
août
septembre
octobre
novembre
décembre
MES entrée
DBO5 entrée
DCO entrée
NGL entrée
PT entrée